

COVID-19 : Recommandations du ROCQTR

Pour l'instant le MSSS ne nous a transmis aucune consigne spécifique pour les OCASSS. Nous savons que quelques membres ont reçu des communications (Ex. CLSC local) pour demander aux organismes en travail de rue de maintenir leurs services de première ligne, nous tenions à vous partager les mesures qui ont été prises par quelques organismes membres du ROCQTR.

Concernant le financement du gouvernement du Québec :

Les ententes de financement entre le gouvernement du Québec et les organismes communautaires seront maintenues, et ce peu importe le mode de financement (soutien à la mission globale, entente de service ou projet ponctuel).

Quelques pistes d'actions dans vos organisations :

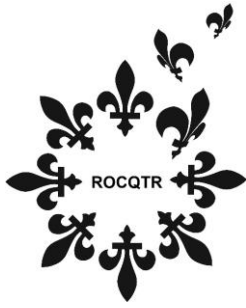
- Isolement de 14 jours pour les employés revenant d'un voyage à l'étranger ;
- Fermeture des centres de jour ou de soir si possible ;
- Pour ceux ayant un service motorisé de distribution : aucune personne ne peut entrer dans le véhicule pour protéger vos travailleurs, les personnes pourront tout de même être desservies en restant à l'extérieur ;
- Mise en place des mesures d'hygiène préventives pour vos employés (lavage des mains toutes les heures, port de masque/gants) ;
- Être compréhensif envers vos employés qui ont des enfants à la maison ;
- Favoriser le télétravail pour les employés de l'administration.

Voici quelques pistes d'actions pour vos travailleurs de rue ou de milieu, puisqu'ils doivent continuer d'offrir un service :

- Limiter les présences terrain dans les lieux publics ;
- Limiter les interventions à domicile et les accompagnements ;
- Adopter les mesures d'hygiène préventives lavage des mains toutes les heures, port de masque/gants) ;
- Informer vos liens sur les mesures d'hygiène préventives ;
- Continuer la distribution de matériel (condoms, injection...).

Vos travailleurs de milieu œuvrant sur les territoires scolaires pourraient :

- Offrir leur soutien à des organismes de distribution alimentaire, ou des organismes manquant de bénévoles pour offrir leurs services aux populations vulnérables.



Voici quelques informations supplémentaires que je vous fais suivre et qui pourraient vous être utiles. Elles ont été récoltées dans plusieurs courriels de partenaires :

1- En suivant le lien ci-dessous, vous trouverez la 1re fiche psychosociale sur la COVID-19. Intitulée **Stress, anxiété et déprime associés à la maladie à coronavirus COVID-19**, cette fiche est un outil d'information présentant les réactions possibles en contexte de pandémie liée au coronavirus (COVID-19). Elle présente les manifestations possibles de stress d'anxiété et de déprime ainsi que des pistes pour prendre soin de soi et consulter les ressources disponibles.

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-210-14W.pdf>

2- Afin d'informer la population, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a créé la page Web suivante <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/#c46341>

qui traite de tous les détails sur ce virus. **Les événements ou recommandations relatifs à cette maladie y sont mis à jour quotidiennement.** Pour obtenir tous les renseignements ou documentations qui seront produits, nous vous invitons à visiter la page Web régulièrement afin de vous tenir informés des derniers développements.

3- Également, le MSSS, en collaboration avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, **produit actuellement des lignes spécifiques pour les organisations qui offrent des services à des clientèles vulnérables.**

À cet effet, vous pouvez vous référer au document intitulé : Coronavirus (COVID-19) : conseils et mesures préventives destinées aux ressources en itinérance au Québec. Les informations qu'il contient peuvent s'appliquer à d'autres clientèles.

Voici le lien : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/coronavirus-2019-ncov/COVID-itinerance-2020-03-13.pdf>

4- **Recommandations du RQ-ACA** https://rq-aca.org/2020/03/16/financement_des_organismes_communautaires_sera_maintenu/?fbclid=IwAR3W5DxrlGYUkFUvOEQUfunIPU1xIOGzg55V0cVWYGaWJsH6-IPxA15lukw

5- Vous trouverez en pièce jointe une fiche d'information détaillant l'offre de services de la Croix-Rouge., les heures d'ouverture et le numéro de la ligne téléphonique à composer.



Regroupement des Organismes Communautaires Québécois pour le Travail de Rue
ROCQTR : 8105, avenue de Gaspé # 200
Montréal (QC) H2P 2J9
rocqtr@hotmail.com
514-575-0300

Les services de la Croix-Rouge consistent en des appels amicaux et en l'établissement de liens entre la personne en isolement et des services de livraison à domicile. Bien entendu, la Croix-Rouge dispose, dans sa palette, d'autres services auxquels elle pourra recourir à sa discrétion, selon les besoins rencontrés.

Comme seules les personnes en isolement peuvent bénéficier de tels services, leur promotion passe par les professionnels du réseau de la santé et des services sociaux en contact avec les patients, par les préposés du 811 et par les préposés de Services Québec. Professionnels et préposés utilisent à cette fin la fiche d'information jointe à ce courriel, qui peut être imprimée et remise aux patients, ou dont le contenu peut être énoncé au téléphone.

Cette fiche d'information, ou le numéro de la ligne téléphonique de la Croix-Rouge, doit donc être remise uniquement aux personnes en isolement par :

1. Professionnels de la santé à l'urgence, dans les cliniques d'évaluation désignées COVID-19, ou dans toute autre installation où des patients invités à s'isoler sont susceptibles de se rendre;
2. Info-Santé 811; *
3. Services Québec. *

*Pour transférer directement un bénéficiaire à la ligne téléphonique de la Croix-Rouge, veuillez utiliser le numéro : 1-450-231-5257